

Commission de la Culture

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025

Ordre du jour :

1. Organisation et modalités des travaux de la commission parlementaire
2. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 21 mai et du 2 juillet 2025
3. Première Journée de la langue luxembourgeoise
- Présentation par M. le Ministre
4. Plan d'action en faveur de la langue luxembourgeoise
- Présentation du bilan intermédiaire par M. le Ministre
5. Divers

*

Présents : M. Maurice Bauer, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Claire Delcourt, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert, M. Jean-Paul Schaaf, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos

M. Eric Thill, Ministre de la Culture

M. Pierre Reding, Commissaire à la langue luxembourgeoise
Mme Claude Schmit, Coordinatrice de l'office du commissaire à la langue luxembourgeoise

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, Mme Nathalie Morgenthaler

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Organisation et modalités des travaux de la commission parlementaire

Avant d'entamer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la Commission de la Culture, la commission parlementaire arrête les décisions suivantes concernant l'organisation et le déroulement de ses réunions :

En premier lieu, la commission aborde la question de la tenue des procès-verbaux. Il est rappelé que ceux-ci peuvent prendre différentes formes : analytique, verbatim ou synthétique. La commission retient le modèle adopté par la Commission de l'Agriculture, qui consiste que l'administrateur de la commission détermine au cas par cas sur la forme appropriée. Lorsque les travaux exigent un compte rendu détaillé, le procès-verbal analytique s'impose. En revanche, lorsque les membres disposent d'une documentation complète et projetée, la rédaction synthétique apparaît comme la formule la plus adéquate. Dans ce sens, il est rappelé que l'enregistrement des réunions peut être consulté sur le site Internet du Parlement, ce qui renforce la transparence et permet un accès direct aux travaux de la commission.

En second lieu, la commission discute de la gestion du temps de parole. Elle convient qu'une discipline commune doit être observée afin de garantir des interventions concises, précises et respectueuses de l'ensemble des membres. Il est décidé que la durée des interventions est limitée à trois minutes. Cette règle n'exclut pas la possibilité d'interventions successives, mais elle assure à chacun le droit effectif de prendre la parole.

2. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 21 mai et du 2 juillet 2025

La commission parlementaire adopte les procès-verbaux susmentionnés.

3. Première Journée de la langue luxembourgeoise - Présentation par M. le Ministre

Après une brève introduction de Monsieur André Bauler, président de la commission parlementaire, Monsieur le Ministre présente l'organisation de la première édition de la Journée de la langue luxembourgeoise, fixée au 26 septembre, date correspondant à la Journée européenne des langues. Cette initiative met en valeur la langue luxembourgeoise tout en rappelant son lien étroit avec le multilinguisme qui caractérise le pays.

Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour la langue luxembourgeoise adopté par le Conseil de gouvernement en décembre 2022¹, et plus particulièrement dans la mesure n° 38 visant à renforcer et promouvoir la langue dans toutes ses dimensions : enseignement, formation des adultes, recherche, littérature, musique, théâtre, vie culturelle et sociale. Sous le slogan « *Schwätz mat – Lëtzebuergesch verbënnt* », le ministère de la Culture, en coopération avec le Centre pour la langue luxembourgeoise (ZLS), l'Institut national des langues (INLL) et de nombreux partenaires, met en place un programme diversifié affirmant la langue luxembourgeoise comme vecteur d'identité, de cohésion sociale et de patrimoine partagé.

¹ https://lux.lu/wp-content/uploads/2023/01/Aktiounsplang_letz-31.01.pdf

Monsieur le Ministre souligne que la richesse du Luxembourg réside aussi dans son multilinguisme. Chacun est ainsi invité à s'exprimer en luxembourgeois, quelle que soit sa maîtrise, afin d'encourager son usage, notamment auprès des nouveaux résidents.

Le programme prévoit conférences, concerts, expositions, ateliers, représentations théâtrales et publications autour de la langue et du multilinguisme. Les informations sont disponibles sur le site Internet du ministère de la Culture², en cinq langues. À titre d'exemple, la Bibliothèque nationale accueille une représentation de La Mouette de Tchekhov en plusieurs langues, dont le luxembourgeois, tandis que d'autres activités s'adressent au milieu scolaire et au grand public.

Une autre initiative de la Chambre des métiers et de diverses fédérations patronales, en collaboration avec le ministère de la Culture, est de promouvoir l'usage, dans l'espace public, de cinq expressions luxembourgeoises : « *Äddi a Merci* », « *Gudden Appetit* », « *Moien, wéi geet et ?* », « *Wat e Gedeessesems* ». et « *Quetschen och* ». Cette démarche est appelée à être reconduite lors des prochaines éditions.

Enfin, Monsieur le Ministre explique que cette première édition constitue un point de départ, la journée de la langue luxembourgeoise va être développée dans le futur. À l'issue, le ministère lance un appel à projets à destination des acteurs culturels, des associations scolaires et éducatives ainsi que des particuliers, afin de favoriser l'émergence d'initiatives nouvelles pour enrichir et consolider cette initiative dans les années à venir.

4. Plan d'action en faveur de la langue luxembourgeoise **- Présentation du bilan intermédiaire par M. le Ministre**

Par la suite, Monsieur Reding, commissaire à la langue luxembourgeoise, présente le plan d'action 2022-2042 et dresse l'état d'avancement des mesures en septembre 2025.

Il rappelle que ce plan, adopté en 2022, comprend cinquante actions regroupées en trois axes : apprendre le luxembourgeois, renforcer sa visibilité et accompagner son développement. Un document remis aux membres de la commission indique pour chaque mesure si elle est achevée, en cours, permanente ou sans suite nécessaire.

S'agissant du premier axe, plusieurs réalisations sont mises en avant :

- Information des parents : une campagne du ministère de l'Éducation nationale sensibilise régulièrement les familles à l'importance du luxembourgeois, pour la cohésion sociale comme pour l'employabilité des jeunes. Cette action est appelée à se poursuivre de manière permanente.
- Matériel pédagogique différencié : des outils adaptés aux besoins de trois publics (élèves luxembourgophones, débutants, élèves nouvellement arrivés) sont en cours d'élaboration.
- Enseignement de disciplines en luxembourgeois : certaines matières (sport, sciences, arts, musique) sont déjà enseignées en luxembourgeois dans les écoles nationales, tandis que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans les écoles internationales.

² https://gouvernement.lu/fr/dossiers.gouv2024_mcult+fr+dossiers+2025+dag-vun-der-letzebuerger-sprooch.html

- Enseignement non formel : des formations spécifiques sont développées pour le personnel des crèches et maisons relais, afin de garantir au moins une compréhension de base du luxembourgeois et d'assurer la présence de référents luxembourgophones.
- Évaluation précoce : des tests sont organisés au début du cycle 2 afin d'identifier d'éventuelles difficultés. Le Centre de logopédie poursuit ses travaux en français et en allemand, avec une possible extension au luxembourgeois.
- Certification des compétences : le Certificat luxembourgeois d'orthographe est proposé au secondaire, tandis que des certificats « junior » sont en préparation en coopération avec l'INLL.
- Offre optionnelle au secondaire : des cours de luxembourgeois comme langue étrangère sont progressivement introduits, tandis qu'un projet pilote est maintenu au lycée Michel Rodange.
- Vocabulaire technique multilingue : le ZLS élabore des glossaires spécialisés, essentiels notamment dans la formation professionnelle, la santé et la sécurité civile.
- Écoles européennes : à Kirchberg et Mamer, le luxembourgeois est proposé comme quatrième langue (L4), avec déjà une dizaine d'élèves inscrits dans chaque établissement.
- Apprentissage numérique : le programme *Luxembourg Learning Online* est actualisé, notamment grâce aux outils d'intelligence artificielle, et des solutions de certification à distance sont étudiées en lien avec les ambassades.
- Publics spécifiques : le projet *Moving Languages*, destiné aux personnes en difficulté d'apprentissage, favorise un apprentissage oral et sera officiellement lancé en octobre 2025.
- Formation en entreprise et dans la fonction publique : des discussions avec le ministère du Travail visent à adapter le congé linguistique et à développer des cours en collaboration avec l'INAP et l'INLL.
- Langue facile et outils administratifs : le développement de documents en « langue facile » et l'élaboration d'un guide de rédaction en luxembourgeois doivent faciliter l'usage de la langue dans l'administration.

Monsieur Reding conclut cette première partie en soulignant que la mise en œuvre du plan doit rester progressive et pragmatique, afin de consolider durablement la place du luxembourgeois dans la société.

Echange de vues

- Cours d'orthographe et de stylistique : Les formations destinées à renforcer la maîtrise écrite du luxembourgeois rencontrent un succès considérable. Les cours organisés par l'Institut national d'administration publique (INAP), en collaboration avec le *Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch* (ZLS), affichent complet dès leur ouverture. Des modules complémentaires en stylistique et en rédaction sont proposés, notamment aux agents œuvrant dans le domaine de la communication. Parallèlement, des cours d'orthographe sont dispensés à l'échelle communale par le Service de la formation des adultes (SFA) ainsi que par divers prestataires agréés.
- Demande croissante de cours de luxembourgeois : L'offre annuelle s'établit actuellement à environ 10 000 places. Malgré cet effort conséquent, la demande demeure très soutenue. Les autorités compétentes s'emploient à diversifier les formats d'apprentissage (présentiel, enseignement à distance, dispositifs hybrides) et à

impliquer davantage les prestataires régionaux, dans le but de faciliter l'accès du public aux formations linguistiques.

- Ressources pédagogiques numériques : Une réflexion approfondie est menée sur le renforcement et la modernisation des outils numériques favorisant l'apprentissage et la correction linguistique. Parmi ces instruments figurent le correcteur *orthographique.lu*, le *Luxembourg Online Dictionnaire* (LOD), ainsi que des solutions de reconnaissance et de synthèse vocales (Speech-to-Text et Text-to-Speech). Ces outils contribuent de manière significative à l'usage et à la valorisation du luxembourgeois, notamment dans le cadre de la correspondance administrative.
- Podcasts et médias : Des coopérations fructueuses sont en place avec les radios nationales (RTL, 100,7) et l'Institut national des langues (INL) afin de produire et de diffuser des podcasts en langue luxembourgeoise. Ces contenus ont pour vocation de promouvoir la langue nationale auprès d'un large public – y compris les enfants et les résidents à l'étranger – et de renforcer sa visibilité dans l'espace médiatique.
- Enseignement et formation non formelle : La langue luxembourgeoise est progressivement intégrée dans diverses disciplines (sport, arts, éveil aux sciences), représentant jusqu'à dix heures hebdomadaires dans les cycles inférieurs. Dans les structures d'accueil de la petite enfance, une attention particulière est portée à la présence de personnel luxembourgophone, ainsi qu'à la formation linguistique des éducateurs étrangers avant leur entrée en fonction.
- Formation des formateurs Des enseignants retraités, instituteurs et autres professionnels qualifiés interviennent au sein du Service de la formation des adultes pour assurer des cours de luxembourgeois. Ces intervenants bénéficient d'une formation spécifique sanctionnée par le Certificat luxembourgeois "Apprendre à enseigner", délivré sous l'égide de l'Institut national des langues du Luxembourg (INLL).
- Coopération avec la recherche : Une convention est en voie de finalisation avec l'Université du Luxembourg afin de soutenir des travaux doctoraux consacrés à la langue luxembourgeoise, en particulier dans les domaines de la sociolinguistique, de la langue des jeunes et de la diversité linguistique.
- Publics spécifiques :Le programme *Moving Languages* s'adresse aux personnes faiblement scolarisées ou non alphabétisées, notamment parmi les demandeurs de protection internationale. Ce dispositif privilégie une approche orale et interactive, centrée sur la communication en situation réelle, afin de favoriser l'intégration linguistique et sociale.
- Congé linguistique : Des réflexions sont actuellement menées en vue d'adapter le dispositif de congé linguistique, notamment pour permettre des inscriptions collectives par les entreprises. Le ministère constate un intérêt croissant du secteur privé pour les formations en luxembourgeois. Le dispositif tient par ailleurs compte du contexte multilingue du pays, en intégrant des formations en français et en luxembourgeois destinées aux nouveaux arrivants. L'éventualité d'étendre le congé linguistique à d'autres langues d'usage professionnel, notamment l'anglais, est également proposé par un député.
- Manque de formateurs : La forte demande en cours de luxembourgeois met en évidence la nécessité d'attirer un plus grand nombre d'enseignants qualifiés. Des mesures sont envisagées pour encourager la participation d'enseignants retraités et d'autres professionnels, à travers des mécanismes d'agrément et de soutien financier prévus par la loi relative à la formation des adultes.

- Enseignement de l'orthographe et de la grammaire à l'école : La maîtrise écrite du luxembourgeois est désormais intégrée dans les cursus secondaires sous la forme de cours d'orthographe facultatifs. Ces enseignements sont appelés à être progressivement généralisés à l'ensemble des établissements, afin de renforcer la compétence linguistique des élèves à moyen terme.

Dans un second temps, Monsieur Reding, commissaire à la langue luxembourgeoise, présente les mesures du plan d'action relatives à la visibilité de la langue luxembourgeoise. Plusieurs actions sont mises en avant :

- Information et sensibilisation : des brochures multilingues sont largement diffusées, des expositions itinérantes sont organisées et un portail numérique consacré à la langue luxembourgeoise est en cours de développement. Les ambassades du Luxembourg intègrent également une rubrique dédiée à la langue sur leurs sites internet.
- Dimension internationale : la Journée de la langue luxembourgeoise contribue à structurer la discussion publique. La traduction intégrale des traités européens renforce la reconnaissance du luxembourgeois au sein de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. À l'UNESCO, la langue a été valorisée à travers des conférences consacrées aux langues moins diffusées et son inscription dans l'Atlas mondial des langues.
- et collectivités locales : un projet pilote est mené avec la commune de Niederanven afin d'offrir aux communes un modèle pour développer leurs sites internet en luxembourgeois et mettre en valeur leurs particularités linguistiques.
- Médias : l'État soutient les rédactions en matière de qualité linguistique et leur fournit des contenus spécialisés, sans pouvoir toutefois prescrire un usage accru du luxembourgeois.
- Pratique quotidienne : des cafés linguistiques sont appelés à se développer, notamment en partenariat avec des associations et des initiatives intergénérationnelles, afin de multiplier les occasions d'usage du luxembourgeois dans la vie courante.
- Secteur de la santé : des glossaires spécialisés et des formations professionnelles sont mis en place en coopération avec les établissements hospitaliers, la Croix-Rouge et divers centres de formation. Des dispositifs de mentorat linguistique sont également expérimentés afin de renforcer progressivement l'usage du luxembourgeois dans les hôpitaux et les soins à domicile.
- Culture et espace public : la langue luxembourgeoise est promue à travers le patrimoine immatériel, le théâtre et d'autres initiatives culturelles. Elle bénéficie également d'une visibilité accrue dans l'espace public, notamment dans les gares, à l'aéroport et sur les principaux axes routiers.

Monsieur Reding conclut cette deuxième partie en soulignant que la visibilité du luxembourgeois, tant au niveau national qu'international, constitue un levier essentiel pour en consolider le statut et encourager son usage au quotidien.

Echange de vues

- Évolution et consolidation de la langue : Créé en 2018, le *Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch* (ZLS) poursuit la standardisation du luxembourgeois. Ses travaux à venir porteront sur l'élaboration d'une grammaire complète et sur des recommandations en matière de stylistique et de langue simple.

Le dictionnaire en ligne, largement consulté, sera disponible en version imprimée à la demande dès l'année prochaine. Il constitue la référence officielle pour les mots non régis par des règles orthographiques ou grammaticales.

- Statistiques d'apprentissage : Les données détaillées sur la pratique du luxembourgeois par communautés linguistiques font encore défaut. Le recensement de 2021 s'est limité à la « pensée en luxembourgeois ». Une étude conjointe avec le STATEC est en préparation ; ses résultats sont attendus pour 2027.
- Développement d'un « ChatGPT luxembourgeois » : Des discussions sont en cours avec les grandes entreprises technologiques pour intégrer le correcteur .lu dans leurs plateformes. Les principales difficultés techniques concernent la gestion de l'article féminin « d' » et de l'apostrophe « t' ». Toutes les productions du ZLS sont publiées en open data pour faciliter leur intégration.
- Préservation des dialectes : Un atlas linguistique interactif, élaboré par Alain Atten, sera accessible via le géoportail et permettra d'écouter les dialectes régionaux. Le Luxembourg est le seul pays de la région à avoir systématiquement documenté ses dialectes, dont la disparition progressive est toutefois constatée, sous l'effet de la mobilité et des médias.
- Exposition itinérante et traduction des traités : L'exposition sur les langues luxembourgeoises sera présentée au Parlement européen, en partenariat avec l'Institut Pierre Werner. Déjà accueillie à Bruxelles et au Conseil de l'Europe, elle sera prochainement accompagnée du dépôt officiel des traductions des trois traités européens et de la Charte. Des présentations ont également eu lieu à Arlon et en Allemagne ; une coopération avec la France reste à établir.
- Implication des retraités : Un dispositif communal d'ateliers de pratique linguistique est en préparation. Une fois opérationnel, il sera soutenu par une campagne de sensibilisation, notamment auprès des retraités.
- Disparition des dialectes : Le recul progressif des dialectes, y compris celui de Diekirch, est observé dans tout le pays. Ils demeurent toutefois un élément important du patrimoine culturel immatériel, encore vivace dans certaines régions comme l'Oesling.
- Statut du luxembourgeois comme langue minoritaire : Il est rappelé que l'adhésion du Luxembourg à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ne découle pas d'une situation de fragilité de la langue, mais d'un geste de solidarité linguistique. Une clarification de ce statut est jugée nécessaire.
- Jéinesch : Cette langue, qui constitue une langue à part du luxembourgeois, a été documentée avant le décès de son dernier locuteur, permettant des recherches ultérieures. Un dictionnaire technico-linguistique est en préparation pour couvrir les variétés du luxembourgeois, y compris le *Jéinesch*.

5. Divers

Aucun sujet n'est abordé sous ce point de l'ordre du jour.

Luxembourg, le 25 septembre 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact